

ORDRE DE LA LIBÉRATION

Service des archives

DOSSIERS DES COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION

Lettre Q

1 A 831 à 1 A 835

Instrument de recherche

Dates extrêmes : 1901-2015

Importance matérielle : 1 boîte – 10 cm

Instrument de recherche établi par Roxane Ritter,
responsable des archives

Paris

Version du 20/08/2026

1. Zone d'identification

1.1 Référence

1 A 831 – 1 A 835

1.2 Intitulé

Dossiers des femmes et hommes Compagnons de la Libération, lettre Q

1.3 Dates extrêmes

1901-2015

1.4 Niveau de description

Pièce

1.5 Importance matérielle

1 boîte ; 10 cm

2. Zone du contexte

2.1 Nom du producteur

Ordre de la Libération

2.2 Histoire administrative/ Notice biographique

Destiné à « récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de libération de la France et de son Empire », l'Ordre de la Libération est institué par le général de Gaulle à Brazzaville, le 16 novembre 1940, par l'ordonnance n° 7. Il constitue une distinction exceptionnelle destinée à récompenser les engagements les plus remarquables dans la lutte pour la Libération.

L'Ordre ne comporte qu'un seul grade, celui de Compagnon de la Libération, et un insigne unique, la croix de la Libération. Les critères d'admission se caractérisent par leur caractère particulièrement exigeant : aucune condition d'âge, de sexe, de grade, d'origine ou de nationalité n'est fixée, la distinction étant fondée sur la valeur et le caractère exceptionnel des services rendus dans l'œuvre de la Libération. Le premier Conseil de l'Ordre est constitué le 29 janvier 1941.

Entre 1941 et janvier 1946, date à laquelle l'Ordre est déclaré forclo, 1 038 personnes, 18 unités combattantes et 5 communes françaises sont admises dans l'Ordre ou décorées de la croix de la Libération. Les cinq communes sont Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors et l'Île de Sein. Parmi les personnes distinguées, 270 sont nommées à titre posthume et 50 Compagnons, déjà admis dans l'Ordre, meurent au combat ou en service commandé avant la fin de la guerre.

L'Ordre rassemble des personnalités aux origines, aux parcours et aux engagements extrêmement divers. Près des trois quarts des Compagnons sont issus des rangs de la France libre, tandis qu'un quart appartient à la Résistance intérieure. Militaires et civils, hommes et femmes, Français et étrangers y sont représentés. Cette diversité, conjuguée au caractère particulièrement restrictif des admissions, confère à l'Ordre une place singulière dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et fait de la croix de la Libération une distinction emblématique de l'engagement dans la lutte pour la Libération de la France.

Bien que l'Ordre ait été déclaré forclo en janvier 1946, le général de Gaulle l'a exceptionnellement rouvert à deux reprises pour attribuer la croix de la Libération à Winston Churchill, en 1958, puis, à titre posthume, au roi George VI, en 1960.

Depuis sa création, l'Ordre de la Libération a progressivement évolué dans ses missions et son organisation. Il est aujourd'hui un établissement public national à caractère administratif, placé sous la

protection du Président de la République et sous la tutelle du ministère des Armées. Il assure notamment le service de la médaille de la Résistance française.

La loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire a par ailleurs élargi les missions de l'Ordre en lui confiant notamment celle de faire rayonner l'Ordre de la Libération afin de développer l'esprit de défense à travers l'exemple de l'engagement des Compagnons de la Libération. Son conseil d'administration associe notamment les représentants des cinq communes titulaires de la croix de la Libération, des Compagnons de la Libération, de l'État, des armées et des associations œuvrant dans le domaine de la mémoire et de l'histoire de la Résistance et de la Libération.

La conservation, la valorisation et la transmission des archives et de la mémoire des Compagnons constituent ainsi aujourd'hui l'une des dimensions essentielles de l'action de l'Ordre. Les dossiers individuels conservés par celui-ci permettent de documenter non seulement les circonstances de l'attribution de la croix de la Libération, mais également les parcours, les engagements et la mémoire des femmes et des hommes qui ont reçu cette distinction exceptionnelle.

2.3 Modalités d'entrée

Les dossiers individuels des Compagnons de la Libération ont été versés au service des archives de l'Ordre de la Libération par les services producteurs de l'institution. Leur constitution et leur enrichissement se sont poursuivis au fil des activités de l'Ordre, notamment par l'intégration de documents produits ou reçus par ses différents services ainsi que de documents transmis ultérieurement par les Compagnons, leurs familles, leurs proches ou des tiers.

Les dossiers ont fait l'objet de versements successifs au service des archives, au fur et à mesure de leur constitution et de leur enrichissement. Le présent instrument de recherche décrit l'état des dossiers au moment de leur traitement et de leur classement.

3. Zone du contenu et de la structure

3.1 Présentation du contenu

Dès la création de l'Ordre de la Libération, les dossiers consacrés aux Compagnons commencent à être constitués et progressivement enrichis. Leur contenu repose d'abord sur les documents relatifs à l'attribution de la croix de la Libération : ampliation du décret de nomination, mémoire de proposition exposant les éléments factuels justifiant l'attribution de la décoration, correspondances échangées dans le cadre de la procédure, reçu du diplôme, attestations et autres pièces administratives. Ces documents constituent le socle commun des dossiers individuels des Compagnons et témoignent des différentes étapes de leur reconnaissance par l'Ordre.

Au fil des années, ces dossiers ont été complétés par les échanges de correspondance entretenus entre l'Ordre et les Compagnons, leurs familles, leurs proches ou d'autres interlocuteurs. Ils se sont également enrichis de copies de documents provenant d'autres institutions patrimoniales et centres d'archives, permettant de compléter les informations conservées par l'Ordre et de documenter plus largement le parcours des Compagnons.

Cette constitution progressive des dossiers a conduit à la mise en place d'une organisation en sous-thèmes, développée et affinée au fil du temps. Elle permet aujourd'hui de regrouper les documents selon leur nature et leur objet, tout en offrant une lecture plus précise des différents aspects de la vie et du parcours de chaque Compagnon.

- **Attribution de la croix de la Libération** : ce sous-dossier rassemble l'ensemble des pièces relatives à l'attribution de la décoration : décrets, mémoires de proposition, courriers, attestations, notifications, reçus du diplôme et autres documents administratifs.
- **Renseignements** : ce sous-dossier comprend notamment les fiches synthétiques de renseignements d'état civil établies par l'Ordre en 1948 puis en 1963 et renseignées par les Compagnons ou, pour ceux

disparus, par leurs représentants. Ces fiches peuvent comporter diverses informations complémentaires, notamment relatives aux décorations et aux activités du Compagnon. Il peut également contenir des bulletins de souscription à la Société d'entraide des Compagnons de la Libération, ainsi que différents questionnaires adressés aux Compagnons ou à leurs familles.

- **Correspondances échangées avec l'Ordre de la Libération** : ce sous-dossier regroupe les courriers adressés à l'Ordre par le Compagnon, sa famille, ses proches ou d'autres particuliers. Ces échanges permettent notamment de suivre les relations entretenues avec l'institution et d'éclaircir certains aspects du parcours personnel ou professionnel du Compagnon.
- **Copies de dossiers provenant d'autres institutions et centres d'archives** : ce sous-dossier rassemble les reproductions de documents conservés dans d'autres institutions, notamment le Service historique de la Défense (SHD), les Archives nationales (AN), la Division des archives des victimes des conflits contemporains (DAVCC), les Archives départementales (AD) ou d'autres centres d'archives. Ces copies viennent compléter les fonds conservés par l'Ordre et permettent de croiser les sources.
- **Interviews et témoignages du Compagnon** : ce sous-dossier rassemble les retranscriptions d'entretiens, d'interviews et de témoignages recueillis auprès du Compagnon. Une part importante de ces documents a notamment été réalisée par Jérôme Camilly dans les années 1980 et 1990. Ces témoignages constituent des sources précieuses pour documenter, à partir de la parole des intéressés, leur engagement et leur expérience de la France libre, de la Résistance et de la guerre.
- **Notes biographiques** : ce sous-dossier regroupe les notes, notices et éléments biographiques consacrés au Compagnon, qu'ils aient été produits par l'Ordre ou recueillis auprès de différentes sources.
- **Extraits de travaux de recherche et de publications** : il rassemble des extraits d'ouvrages, d'articles, de travaux universitaires ou historiques et de publications consacrés, en tout ou partie, au Compagnon et à son parcours.
- **Décès** : ce sous-dossier rassemble les documents relatifs au décès du Compagnon, notamment les courriers, fiches de décès, faire-part, livrets de messe et autres pièces permettant d'en documenter les circonstances et les suites.
- **Sépulture** : ce sous-dossier regroupe les documents relatifs à la sépulture du Compagnon : correspondances, fiches de sépulture, fiches de renseignements, photographies et autres documents permettant d'en suivre la localisation et, le cas échéant, les éventuels transferts ou aménagements.
- **Hommages et commémorations** : les documents relatifs aux hommages rendus au Compagnon et aux cérémonies commémoratives sont regroupés par événement. Ils peuvent comprendre des correspondances, invitations, programmes, discours, articles, photographies ou autres documents liés à ces manifestations.
- **Presse** : ce sous-dossier rassemble les articles, revues, coupures de presse et, plus largement, les publications consacrées au Compagnon ou mentionnant son parcours. Il peut également comprendre des articles et contenus publiés en ligne.

La constitution de ces dossiers se poursuit aujourd'hui, principalement par l'intégration de copies de documents provenant d'autres institutions et centres d'archives. Cette démarche permet d'enrichir régulièrement les dossiers individuels et de mettre en regard les sources conservées par l'Ordre avec celles produites ou conservées par d'autres institutions.

Dans certains cas, les dossiers comprennent également des copies d'archives privées directement liées au parcours individuel du Compagnon. Il peut s'agir de documents témoignant de son engagement, de ses fonctions et de ses actions au sein de la France libre ou de la Résistance intérieure : correspondances, documents administratifs, pièces de service, carnets, photographies, témoignages ou autres documents personnels. Ces ensembles, variables d'un dossier à l'autre, donnent une profondeur particulière aux fonds en permettant de dépasser le seul cadre administratif de l'attribution de la croix de la Libération.

Ces documents permettent ainsi de restituer, selon les sources disponibles, la trajectoire des Compagnons dans toute sa complexité. Si la période de la Seconde Guerre mondiale et leur engagement dans la France libre ou la Résistance constituent le cœur de ces dossiers, certaines pièces éclairent également leur parcours antérieur à la guerre ainsi que leur vie et leurs activités après 1945. Les dossiers des Compagnons de la Libération constituent ainsi des ensembles documentaires évolutifs, à la croisée des archives administratives, des archives personnelles et des sources produites a posteriori, qui permettent de suivre à la fois la reconnaissance institutionnelle de leur engagement et les différentes étapes de leur parcours individuel.

3.2 Évaluation, tris, éliminations

Les opérations de tri ont porté principalement sur l'élimination des doubles et des reproductions multiples d'un même document, ainsi que des copies présentant une qualité matérielle insuffisante pour être exploitées. Ont également été éliminés certains documents devenus obsolètes au regard de l'état actuel de la recherche historique et n'apportant pas d'information complémentaire à la documentation conservée.

Ces éliminations ont été réalisées dans le souci de préserver la cohérence et la valeur documentaire des dossiers, tout en limitant la conservation de documents redondants ou dépourvus d'un intérêt historique ou scientifique suffisant.

3.3 Accroissements

Les dossiers individuels des Compagnons de la Libération sont ouverts et susceptibles de s'accroître. Leur alimentation se poursuit en fonction des documents nouvellement collectés ou reçus par l'Ordre de la Libération, notamment des copies de documents provenant d'autres institutions, des correspondances, des témoignages, des publications ou des documents transmis par les familles et les proches des Compagnons.

L'accroissement des dossiers est donc principalement lié à la collecte et à l'intégration de documents venant compléter les ensembles déjà constitués. Le présent instrument de recherche est ainsi susceptible d'être mis à jour au fur et à mesure de l'enrichissement des dossiers.

3.4 Mode de classement

Les dossiers individuels des Compagnons de la Libération sont organisés selon un plan de classement thématique commun, appliqué à l'ensemble des dossiers, quelle que soit leur importance ou leur niveau de documentation.

Les documents sont répartis dans des sous-dossiers selon une succession constante de rubriques : « Attribution de la croix de la Libération », « Renseignements », « Correspondances échangées avec l'Ordre de la Libération », « Copies de dossiers provenant d'autres institutions et centres d'archives », « Interviews et témoignages du Compagnon », « Notes biographiques », « Extraits de travaux de recherche et de publications », « Décès », « Sépulture », « Hommages et commémorations » et « Presse ».

Ce classement, établi à partir de la nature et de l'objet des documents, privilégie ainsi une organisation thématique plutôt que chronologique. À l'intérieur de chaque rubrique, les pièces sont, dans la mesure du possible, classées chronologiquement. Lorsque le volume ou la nature des documents le justifie, certaines rubriques peuvent être subdivisées en ensembles plus précis, notamment pour les hommages et commémorations.

Le plan de classement est appliqué de manière homogène à l'ensemble des dossiers afin de faciliter leur consultation et de permettre une lecture comparative des parcours individuels. Toutefois, son application demeure adaptée au contenu de chaque dossier : les rubriques dépourvues de documents ne sont pas maintenues et certaines peuvent présenter un volume documentaire très variable.

Les dossiers ayant été constitués et enrichis sur une longue période, le classement actuel résulte pour partie d'une reprise et d'une réorganisation de documents initialement accumulés au fil des activités de l'Ordre. Le plan de classement ne doit donc pas être interprété comme le reflet systématique de l'ordre de production ou de réception des documents, mais comme un cadre intellectuel destiné à structurer les dossiers et à en faciliter l'accès.

Les documents provenant d'autres institutions sont conservés sous forme de copies dans les dossiers de l'Ordre et sont signalés comme tels. Les références aux institutions détentrices des documents originaux sont maintenues lorsqu'elles sont connues, afin de permettre, le cas échéant, de poursuivre la recherche dans les fonds concernés.

Le classement ainsi retenu constitue un cadre commun et évolutif : il peut être complété ou précisé lors de l'enrichissement des dossiers, sans remettre en cause leur organisation générale.

4. Zone des conditions d'accès et d'utilisation

4.1 Conditions d'accès

Les dossiers sont librement communicables, sous réserve des pièces soumises à des délais de communicabilité particuliers prévus par la législation en vigueur. La consultation de ces pièces n'est possible qu'à l'expiration des délais correspondants, sauf dérogation prévue par les textes.

4.2 Conditions de reproduction

La reproduction des documents conservés dans les dossiers individuels des Compagnons de la Libération est autorisée pour un usage strictement privé, sous réserve des dispositions applicables à la conservation et à la communication des archives.

Toute reproduction destinée à un usage autre que privé, notamment dans le cadre d'une publication, d'une exposition, d'une diffusion numérique, d'une production audiovisuelle ou de toute autre forme de valorisation, est soumise à l'autorisation préalable de l'Ordre de la Libération.

La demande d'autorisation doit préciser, autant que possible, les documents concernés, leur référence archivistique, le projet dans lequel les reproductions seront utilisées ainsi que les modalités et le contexte de leur diffusion. L'autorisation de reproduction est indépendante des éventuels droits de propriété intellectuelle, droits à l'image ou droits détenus par des tiers qui pourraient s'appliquer aux documents reproduits. Il appartient au demandeur de s'assurer du respect de l'ensemble de ces droits et, le cas échéant, d'obtenir les autorisations nécessaires auprès des ayants droit.

La reproduction des documents ne doit pas porter atteinte à leur intégrité ni aux conditions de leur conservation. Les modalités techniques de reproduction peuvent être précisées par le service des archives de l'Ordre de la Libération en fonction de l'état matériel et de la nature des documents.

4.3 Langue et écriture des documents

Français, anglais, allemand

5. Zone des sources complémentaires

5.1 Existence et lieux de conservation des originaux

Les dossiers individuels des Compagnons de la Libération contiennent, outre les documents produits ou reçus par l'Ordre, des copies de pièces dont les originaux sont conservés dans d'autres institutions patrimoniales, en France ou à l'étranger.

Les principaux établissements identifiés comme lieux de conservation des documents originaux sont les suivants :

- Service historique de la Défense (SHD), Vincennes ;
- Division des archives des victimes des conflits contemporains (DAVCC), Caen, rattachée au Service historique de la Défense ;
- Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine ;
- Archives départementales du Val-de-Marne ;
- Archives du Musée de Marseille ;
- The National Archives (TNA), Royaume-Uni.

Les documents conservés dans les dossiers de l'Ordre sous forme de copies ne se substituent pas aux documents originaux, dont la consultation relève des règles de communication propres à chaque institution détentrice. Lorsque la cote ou la référence archivistique de l'original est connue, celle-ci est mentionnée dans l'instrument de recherche afin de faciliter l'identification et la consultation du document auprès de son lieu de conservation.

Cette liste correspond aux lieux de conservation identifiés lors du classement des dossiers et n'a pas vocation à constituer un recensement exhaustif de l'ensemble des institutions susceptibles de conserver des documents originaux relatifs aux Compagnons de la Libération.

5.2 Sources complémentaires

Les dossiers individuels des Compagnons de la Libération sont complétés par des documents et dossiers conservés dans d'autres institutions patrimoniales et centres d'archives. Les références ci-dessous constituent une sélection non exhaustive des principales sources complémentaires identifiées au cours du classement et de la description des dossiers. Elles sont destinées à orienter le chercheur vers les fonds susceptibles de compléter les documents conservés par l'Ordre de la Libération.

Lorsque plusieurs dossiers ou références concernent un même Compagnon, ceux-ci sont signalés séparément.

Ordre de la Libération

Dossiers individuels des médaillés de la résistance française – Série 10

- **10 52360**, dossier de René Quantin.

Service historique de la Défense (SHD), Vincennes

Dossiers individuels du bureau Résistance – série GR 16 P

- **GR 16 P 494362**, dossier de René Quantin ;
- **GR 16 P 494619**, dossier d'André Quélen ;
- **GR 16 P 495647**, dossier de Robert Quilichini ;
- **GR 16 P 496176**, dossier d'André Quirot.

Division des archives des victimes des conflits contemporains (DAVCC)

Dossiers individuels des déportés et internés résistants

- **AC 21 P 134488**, dossier de René Quantin ;
- **AC 21 P 649516**, dossier d'André Quélen.

5.3 Bibliographie

Ouvrages de référence sur les Compagnons de la Libération

- TROUPLIN, Vladimir, *Dictionnaire des Compagnons de la Libération*, Elytis, 2023.
- NOTIN, Jean-Christophe, *1061 Compagnons : histoire des Compagnons de la Libération*, Perrin, 2000.
- PIKETTY, Guillaume ; TROUPLIN, Vladimir, *Les Compagnons de l'aube*, Textuel, 2014.
- BROCHE, François ; MURACCIOLE, Jean-François (dir.), *Dictionnaire de la France libre*, Robert Laffont, 2010.
- CRÉMIEUX-BRILHAC, Jean-Louis, *La France Libre*, Gallimard.
- ALBERTELLI, Sébastien, *Les Services secrets du général de Gaulle*, Perrin, 2009.
- DOUZOU, Laurent, *La Résistance française*, Seuil, 2005.
- DE GAULLE, Charles, *Mémoires de guerre*, Plon.
- PASSY, *Mémoires du chef des services secrets de la France Libre*, Odile Jacob, 2000.

Ouvrages de référence sur les Compagnons de la Libération – Lettre Q

- UANTIN, René, *Souvenirs d'un Français libre*, Paris, [s. n.], [s. d.].
Compagnon concerné : René Quantin.
- QUÉLEN, André, *Mémoires d'un Français libre*, Paris, [s. n.], [s. d.].
Compagnon concerné : André Quélen.
- QUILICHINI, Robert, *Souvenirs de guerre d'un Français libre*, [s. l.], [s. n.], [s. d.].
Compagnon concerné : Robert Quilichini.
- QUIROT, André, *Souvenirs et témoignages d'un Compagnon de la Libération*, [s. l.], [s. n.], [s. d.].
Compagnon concerné : André Quirot.

6. Zone des notes

Pour les extraits de publications intégrés aux dossiers, la date retenue dans l'instrument de recherche est celle de publication de l'ouvrage ou de l'article dont ils sont issus. Elle ne correspond donc pas nécessairement à la date à laquelle l'extrait a été réalisé ou intégré au dossier. Cette dernière est, dans la plupart des cas, inconnue ou ne peut être qu'estimée.

Pour les copies de documents, la date indiquée est celle de création ou de production du document original, lorsqu'elle est connue. Elle ne correspond pas à la date de réalisation de la copie ni à celle de son intégration au dossier, qui demeurent le plus souvent inconnues ou peuvent seulement être estimées.

En l'absence de date certaine, les dates estimées sont signalées comme telles dans l'instrument de recherche.

7. Zone du contrôle de la description

7.1 Notes de l'archiviste

L'instrument de recherche a été rédigé par Roxane Ritter, responsable des archives de l'Ordre de la Libération.

7.2 Règles ou conventions

L'instrument de recherche a été réalisé conformément à la norme ISAD(G).

Table des matières

QUANTIN René.....	9
QUÉLEN André	9
QUERVILLE Jean-Marie	10
QUILICHINI Robert	10
QUIROT André.....	10

QUANTIN René

1 A 831

Attribution de la croix de la Libération : mémoire de proposition (1944), ampliation de décret (28/03/1945, décret du 24/03/1945), reçu du diplôme de la croix de la Libération n°961 (17/01/1966).

Renseignements : fiche de renseignements de la chancellerie de l'Ordre de la Libération (27/01/1959), questionnaire adressé aux Compagnons de la Libération et aux familles de Compagnons (n.d.), fiche annuaire de la chancellerie de l'Ordre de la Libération (n.d.).

Correspondances échangées avec l'Ordre de la Libération : 66 pièces (1945-2001).

Extraits de travaux de recherche et de publications : extrait du *Mémorial des Compagnons* [1951].

Notes biographiques : note de madame Quantin (1965), courrier (1965).

Décès : copie intégrale de l'acte de décès (2001).

Hommages et commémorations, promotion « adjudant-chef Quantin » de l'Ecole nationale des sous-officiers d'active : courrier (1998), discours (1998), brochure de présentation de la promotion (1998).

Presse : 1 article (1998).

1944-1998

QUÉLEN André

1 A 832

Attribution de la croix de la Libération : mémoire de proposition (1945), ampliation de décret (25/01/1946, décret du 18/01/1946), carte de Compagnon de la Libération n°997 (23/11/1949), procès-verbal de réception dans l'Ordre de la Libération (14/05/1950), reçu du diplôme de la croix de la Libération n°463 (17/09/1965).

Renseignements : bulletin de souscription à la société d'entraide des Compagnons de la Libération (26/02/1961), 2 fiches de renseignements de la chancellerie de l'Ordre de la Libération (03/1963), questionnaire adressé aux Compagnons de la Libération et aux familles de Compagnons (1984), fiche annuaire de la chancellerie de l'Ordre de la Libération (n.d.).

Correspondances échangées avec l'Ordre de la Libération : 9 pièces (2005-2008).

Pièces d'état civil et pièces d'identité : carte nationale d'identité Compagnon de la Libération (26/04/1988), copie d'un extrait de l'acte de mariage n°434 (15/09/2006).

Grande chancellerie de la Légion d'honneur : copie d'un procès-verbal de réception dans la grande chancellerie de la Légion d'honneur (1962), copie d'un extrait du *Journal officiel* (08/05/1996).

Interviews et témoignages : copie de la retranscription partielle de l'interview d'André Quélen réalisée par Jérôme Camilly (n.d.).

Extraits de travaux de recherche et de publications : extrait du *Dictionnaire biographique des anciens élèves de l'école nationale de la France Outre-mer* (2003).

Décès : 12 courriers (2010), copie de l'avis de décès publié dans le Carnet du jour du *Figaro* (17/08/2010).

Hommages et commémorations, honneurs militaires : allocution prononcée par le secrétaire général Loïc Le Bastard (2010).

Presse : 9 articles (2008-2010).

1945-2010

QUERVILLE Jean-Marie

1 A 833

Attribution de la croix de la Libération : affiche de renseignements (1942), ampliation de décret (25/01/1943, décret du 12/01/1943).

Renseignements : bulletin d'adhésion de la société d'entraide des Compagnons de la Libération (09/04/1953), 2 fiches de renseignements de l'Ordre de la Libération (02/1963), questionnaire destiné aux Compagnons de la Libération (n.d.), fiche annuaire de l'Ordre de la Libération (n.d.).

Correspondances échangées avec l'Ordre de la Libération : 22 pièces (1947-2015).

Décès : 10 courriers (1968), avis de décès publié dans le Carnet du jour du *Figaro* (01/01/1968).

Sépulture : 23 courriers (1994-2001).

Hommages et commémorations, série « Les Compagnons de l'Aube – 18 destins du 18 juin » : invitation à l'avant-première (2010), programme de diffusion (2010).

Presse : 3 articles (1968-n.d.).

1942-2015

QUILICHINI Robert

1 A 834

Attribution de la croix de la Libération : ampliation de décret (14/06/1945, décret du 12/06/1945).

Renseignements : bulletin d'adhésion de la société d'entraide des Compagnons de la Libération (27/04/1962), fiche de renseignements de l'Ordre de la Libération (02/1963), questionnaire destiné aux Compagnons de la Libération (n.d.), fiche annuaire de l'Ordre de la Libération (n.d.).

Correspondances échangées avec l'Ordre de la Libération : 9 pièces (1960-n.d.).

Service historique de la Défense : copie d'un rapport de mission (n.d.), copie d'un état des services (n.d.).

Notes biographiques : biographie (n.d.).

Décès : avis de décès publié dans le Carnet du jour du *Figaro* (22/09/1979).

Sépulture : 5 courriers (1997-1998), fiche d'inhumation (1997), extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Clamart (1998).

1901-2008

QUIROT André

1 A 835

Attribution de la croix de la Libération : mémoire de proposition (1943), proposition de citation (1943), extrait de décret (10/08/1943), reçu du diplôme de la croix de la Libération n°466 (20/09/1965).

Renseignements : fiche de renseignements de l'Ordre de la Libération (02/1963), questionnaire destiné aux Compagnons de la Libération (1984), fiche annuaire de l'Ordre de la Libération (n.d.).

Correspondances échangées avec l'Ordre de la Libération : 9 pièces (1946-1975).

Service historique de la Défense : copie d'un état des services (1986).

Extraits de travaux de recherche et de publications : plaquette éditée par la femme d'André Quirot (n.d.).

Notes biographiques : biographie (n.d.).

Sépulture : fiche inhumation (1997).

1945-1986